

# **Sentier Transcanadien**

**États financiers consolidés  
31 mars 2015**

# **Sentier Transcanadien**

**États financiers consolidés**  
**31 mars 2015**

## **Table des matières**

Rapport de l'auditeur indépendant	1
État consolidé de la situation financière	2
État consolidé de l'évolution des actifs nets	3
État consolidé des résultats	4
État consolidé des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 15

## **Rapport de l'auditeur indépendant**

Aux administrateurs de  
**Sentier Transcanadien**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de l'organisme Sentier Transcanadien et de son organisme contrôlé, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, et les états consolidés des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Opinion*

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Sentier Transcanadien et de son organisme contrôlé au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de leurs activités et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Richter S.E.N.C.R.L.*

Montréal (Québec)  
30 juillet 2015

<sup>1</sup>CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A118877

T.514.934.3400

Richter S.E.N.C.R.L./LLP  
1981 McGill College  
Mtl (QC) H3A 0G6  
www.richter.ca

Montréal, Toronto



# Sentier Transcanadien

## État consolidé de la situation financière Au 31 mars 2015

	Fonds d'administration \$	Fonds affecté \$	Fonds de dotation \$	Total 2015 \$	Total 2014 \$
<b>Actif</b>					
Trésorerie	8 547 996	2 998 779	-	11 546 775	3 012 832
Titres négociables	-	-	52 654	52 654	452 654
Débiteurs	1 332 121	-	-	1 332 121	7 176 770
Charges payées d'avance	129 154	-	-	129 154	71 339
Montant à recevoir du fonds affecté (note 3)	42 381	-	-	-	-
Matériel (note 4)	151 427	-	-	151 427	189 354
	10 203 079	2 998 779	52 654	13 212 131	10 902 949
<b>Passif</b>					
Créditeurs et charges à payer	859 725	-	-	859 725	496 704
Montant à payer au fonds administration (note 3)	-	42 381	-	-	-
Apports reportés (note 6)	106 567	2 613 206	-	2 719 773	2 066 807
Produits reportés – subventions gouvernementales (note 7 et note 9)	-	343 192	-	343 192	778 491
	966 292	2 998 779	-	3 922 690	3 342 002
<b>Engagements et éventualités (note 8)</b>					
<b>Actifs nets</b>					
Investis en immobilisations	44 859	-	-	44 859	37 116
Fonds de dotation	-	-	52 654	52 654	52 654
Non affectés	9 191 928	-	-	9 191 928	7 471 177
	9 236 787	-	52 654	9 289 441	7 560 947
	10 203 079	2 998 779	52 654	13 212 131	10 902 949

Voir les notes complémentaires

Au nom du conseil

 administrateur

 administrateur

## Sentier Transcanadien

### État consolidé de l'évolution des actifs nets Exercice clos le 31 mars 2015

	Fonds d'administration - investi en immobilisations \$	Fonds d'administration - non affecté \$	Fonds de dotation \$	Total 2015 \$	Total 2014 \$
<b>Solde au début</b>	37 116	7 471 177	52 654	<b>7 560 947</b>	2 001 960
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(20 522)	1 749 016	-	<b>1 728 494</b>	5 558 987
Acquisition de matériel	28 265	(28 265)	-	-	-
<b>Solde à la fin</b>	<b>44 859</b>	<b>9 191 928</b>	<b>52 654</b>	<b>9 289 441</b>	<b>7 560 947</b>

Voir les notes complémentaires

# Sentier Transcanadien

## État consolidé des résultats Exercice clos le 31 mars 2015

	Fonds d'administration \$	Fonds affecté \$	Total 2015 \$	Total 2014 \$
<b>Produits</b>				
Subventions gouvernementales (note 9)	5 520 492	1 736 333	7 256 825	7 228 546
Dons	3 237 790	2 845 393	6 083 183	2 856 042
Revenus de placement	111 145	-	111 145	42 502
Revenus divers	5 358	-	5 358	4 309
	8 874 785	4 581 726	13 456 511	10 131 399
<b>Charges</b>				
Aménagement du Sentier	3 909 110	4 481 726	8 390 836	2 385 557
Promotion et publication d'informations relatives au Sentier	805 432	100 000	905 432	505 089
Campagne de financement	1 400 664	-	1 400 664	685 348
Frais généraux et administratifs	964 892	-	964 892	916 842
Amortissement du matériel	60 676	-	60 676	79 576
Perte sur la cession de matériel	5 517	-	5 517	-
	7 146 291	4 581 726	11 728 017	4 572 412
<b>Excédent des produits par rapport aux charges</b>	1 728 494	-	1 728 494	5 558 987

Voir les notes complémentaires

# Sentier Transcanadien

## État consolidé des flux de trésorerie Exercice clos le 31 mars 2015

	2015 \$	2014 \$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des produits par rapport aux charges	1 728 494	5 558 987
Amortissement du matériel	60 676	79 576
Perte sur la cession de matériel	5 517	-
Gain sur la vente de titres négociables	-	(931)
	<b>1 794 687</b>	<b>5 637 632</b>
Variations des éléments suivants :		
Débiteurs	5 844 648	(7 058 925)
Charges payées d'avance	(57 815)	62
Créditeurs et charges à payer	363 022	(184 476)
Apports reportés	652 964	212 294
Produits reportés – subventions gouvernementales	(435 298)	778 491
	<b>6 367 521</b>	<b>(6 252 554)</b>
	<b>8 162 208</b>	<b>(614 922)</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition de matériel	(28 265)	(7 353)
Acquisition de titres négociables	-	(851 723)
Produits du rachat de titres négociables	400 000	3 700 000
	<b>371 735</b>	<b>2 840 924</b>
<b>Augmentation de la trésorerie</b>	<b>8 533 943</b>	<b>2 226 002</b>
<b>Trésorerie au début</b>	<b>3 012 832</b>	<b>786 830</b>
<b>Trésorerie à la fin</b>	<b>11 546 775</b>	<b>3 012 832</b>

Voir les notes complémentaires

# Sentier Transcanadien

Notes complémentaires  
31 mars 2015

## 1. Nature des activités

Sentier Transcanadien (« STC ») a été fondé en 1992 et est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* et comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

STC a pour mission de créer, de promouvoir et d'entretenir un sentier récréatif national, d'y relier des sentiers locaux ainsi que de développer et d'aménager de nouveaux sentiers qui prolongent ce réseau de sentiers emblématiques, qui s'étendra d'est en ouest et du nord au sud.

## 2. Sommaire des principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Règles de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de STC et de la Fondation du Sentier Transcanadien. La Fondation du Sentier Transcanadien est contrôlée par STC et se consacre à recueillir des fonds pour appuyer STC. Au moment de la consolidation, toutes les opérations intersociétés et les soldes réciproques ont été éliminés.

STC a préparé un jeu distinct d'états financiers non consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2015.

### Recours à des estimations

L'établissement des états financiers consolidés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants communiqués au titre des actifs et des passifs et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants communiqués au titre des produits et des charges au cours des périodes visées par le rapport de l'auditeur. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

### Comptabilité par fonds

Les produits et les charges liés au financement de l'aménagement et de l'entretien du sentier ainsi qu'aux activités de promotion et aux activités générales et d'administration sont comptabilisés dans le fonds d'administration.

Les produits et les charges liés aux activités précisées par les donateurs sont comptabilisés dans le fonds affecté.

Les dotations sont présentées dans le fonds de dotation. Les revenus de placement tirés du fonds de dotation sont présentés dans le fonds d'administration.



# Sentier Transcanadien

## Notes complémentaires

31 mars 2015

### 2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### Constatation des produits

STC constate les produits de dons et de subventions à l'aide de la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés (dons désignés) liés aux charges des exercices futurs sont reportés et comptabilisés dans les produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus. Les produits provenant des droits d'adhésion sont constatés selon la méthode de la comptabilité de trésorerie. Tous les droits d'adhésion sont pour une période d'un an et ils sont comptabilisés comme produits dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus. Les apports au fonds de dotation sont constatés à titre d'augmentations directes des actifs nets.

#### Matériel

Le matériel est constitué de mobilier et d'agencements et de matériel informatique, et il est comptabilisé au coût. Il est amorti selon la méthode de l'amortissement dégressif à un taux de 30 % par année.

Lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour STC, l'excédent de sa valeur comptable nette sur toute valeur résiduelle est comptabilisé en charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises par la suite.

#### Dons de services et d'actifs

Une importante partie du travail de STC dépend de la contribution de bénévoles. Les services de bénévoles ne sont généralement pas achetés par STC et, en raison de la difficulté à déterminer leur juste valeur, ces services ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers consolidés.

STC a reçu des dons en nature sous forme de droits de bénéficiaire sur des emprises ferroviaires. Comme ces actifs n'auraient pas été autrement achetés par STC, le terrain donné n'est pas comptabilisé dans les états financiers consolidés (note 11).

Des dons en nature de 45 671 \$ (65 245 \$ en 2014) ont été comptabilisés dans les états financiers au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015.

# Sentier Transcanadien

Notes complémentaires  
31 mars 2015

## 2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

### Instruments financiers

#### Évaluation

STC évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

STC évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur et d'autres titres d'emprunt négociables que STC a choisi d'évaluer à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et charges à payer.

Les actifs financiers de STC évalués à la juste valeur se composent des titres négociables.

#### Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. STC détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, il réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

#### Coûts de transaction

STC comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont présentés en réduction de la valeur comptable de l'actif financier ou du passif financier et comptabilisés aux résultats en vertu de la méthode de l'amortissement linéaire.

# Sentier Transcanadien

Notes complémentaires  
31 mars 2015

## 3. Soldes interfonds

Les soldes interfonds ne portent pas intérêt et sont payables à vue.

## 4. Matériel

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette 2015 \$	Valeur comptable nette 2014 \$
Mobilier et agencements	44 695	37 611	7 084	592
Matériel informatique	440 982	296 639	144 343	188 762
	485 677	334 250	151 427	189 354

## 5. Facilité de crédit

La facilité de crédit de STC comprend une facilité à vue renouvelable de 500 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel de la banque majoré de 1,00 %. À titre de sûreté pour la facilité, STC a contracté une hypothèque mobilière de 500 000 \$ qui constitue une sûreté de premier rang sur la totalité des dettes et des réclamations actuelles et futures de STC, et une hypothèque mobilière de 500 000 \$ qui constitue une sûreté de premier rang sur la totalité des actifs actuels et futurs de la Fondation du Sentier Transcanadien. Au 31 mars 2015, STC n'a prélevé aucune somme sur sa facilité de crédit.

STC a contracté la facilité de crédit afin de procurer du financement, au besoin, pour l'aménagement des sentiers avant la réception des dons promis

# Sentier Transcanadien

Notes complémentaires  
31 mars 2015

## 6. Apports reportés

Conformément à la politique de comptabilisation des produits de STC, les dons reçus pour des projets précis sont comptabilisés comme produits au moment où les charges connexes sont engagées.

Au 31 mars 2015, un montant de 106 567 \$ (152 238 \$ en 2014) représente la portion reportée des dons en nature de matériel.

	Fonds d'administration \$	Fonds affecté \$	Total 2015 \$	Total 2014 \$
<b>Apports reportés – au début</b>	152 238	1 914 569	<b>2 066 807</b>	1 854 513
Dons désignés reçus	-	3 913 700	<b>3 913 700</b>	834 549
Dons en nature comptabilisés comme produits au cours de l'exercice	(45 671)	-	<b>(45 671)</b>	(65 245)
Dons désignés comptabilisés comme produits au cours de l'exercice	-	(3 215 063)	<b>(3 215 063)</b>	(557 010)
<b>Apports reportés – à la fin</b>	<b>106 567</b>	<b>2 613 206</b>	<b>2 719 773</b>	<b>2 066 807</b>

## 7. Produits reportés – subventions gouvernementales

	Fonds d'administration \$	Fonds affecté \$	Total 2015 \$	Total 2014 \$
<b>Produits reportés – au début</b>	-	778 491	<b>778 491</b>	-
Dons désignés reçus	-	1 297 755	<b>1 297 755</b>	855 000
Dons désignés comptabilisés comme produits au cours de l'exercice	-	(1 733 054)	<b>(1 733 054)</b>	(76 509)
<b>Produits reportés – à la fin</b>	<b>-</b>	<b>343 192</b>	<b>343 192</b>	<b>778 491</b>

# Sentier Transcanadien

Notes complémentaires  
31 mars 2015

## 8. Engagements et éventualités

### Engagements

#### Aménagement du Sentier

Au 31 mars 2015, STC a des engagements totalisant 6 714 978 \$ (4 900 767 \$ en 2014) envers des groupes de développement de sentiers pour le financement de l'aménagement de sentiers.

#### Contrats de location

Les engagements pris par STC en vertu de baux venant à échéance en 2024 totalisent 459 000 \$. Les versements estimatifs minimaux à effectuer par exercice sont les suivants :

	\$
2016	46 000
2017	46 000
2018	45 000
2019	43 000
2020	47 000
2021 et par la suite	232 000

#### Éventualités

a) STC fait l'objet de diverses réclamations et plaintes non résolues découlant du cours normal de ses activités. De l'avis de la direction, toutes ces questions non résolues sont adéquatement assurées. Toute perte excédant les montants couverts par la police d'assurance de STC serait présentée à titre de charge dans l'exercice au cours duquel la perte devient probable et peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

b) Des avis de cotisation relatifs à la taxe foncière pour STC relativement à ses emprises ferroviaires aux fins d'aménagement de sentiers s'élèvent à environ 161 000 \$. Tel qu'il est décrit dans la note 11, STC a l'intention de transférer le titre des droits sur des emprises ferroviaires aux municipalités et à d'autres organisations.

Selon l'avis de la direction, tous les droits sur des emprises ferroviaires seront transférés, et STC n'aura pas à acquitter les taxes foncières afférentes à ces droits. Par conséquent, les montants n'ont pas été payés et ne sont pas reflétés dans les comptes.

# Sentier Transcanadien

Notes complémentaires  
31 mars 2015

## 9. Subventions gouvernementales

Le 14 février 2014, STC a signé une convention de subvention de 2 750 000 \$ avec Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario pour faciliter l'achèvement d'espaces du sentier non encore raccordés, afin de raccorder de façon continue le Sentier Transcanadien dans le sud de l'Ontario d'ici le 31 mars 2016 et de faciliter le raccord du sentier à quatre sites des Jeux panaméricains d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2015 afin de promouvoir et de célébrer les Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015, et de s'assurer que les Jeux laissent aux Ontariens un héritage et des avantages à long terme.

Les montants reçus et passés en charges durant l'exercice sont les suivants :

	2015 \$	2014 \$	Total \$
<b>Montants reçus au cours de l'exercice</b>	<b>1 295 000</b>	855 000	2 150 000
Intérêts gagnés	2 755	-	2 755
Montants passés en charges durant l'exercice	(1 733 054)	(76 509)	(1 809 563)
<b>Solde</b>	<b>(435 299)</b>	778 491	343 192

Le 24 mars 2014, STC a signé une convention de subvention de 25 000 000 \$ avec Parcs Canada pour soutenir les efforts déployés par STC afin d'amasser des fonds pour achever le Sentier Transcanadien d'ici 2017. Parcs Canada versera à STC un dollar pour chaque promesse d'apports et don en argent réel de deux dollars reçu de la part de donateurs autres que fédéraux du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 31 mars 2017. Pour la période du 20 mars 2014 au 31 mars 2015, un montant de 11 040 990 \$ (14 304 075 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 19 mars 2014) de promesses d'apports et de dons en argent a été reçu, ce qui a entraîné un montant de 5 520 492 \$ (7 152 037 \$ en 2014) de subventions gouvernementales comptabilisé dans les produits de l'exercice.

# Sentier Transcanadien

Notes complémentaires  
31 mars 2015

## 10. Campagne de financement nationale

STC a entrepris une importante campagne de financement nationale qui s'échelonne de 2012 à 2017. Au 31 mars 2015, les promesses de dons en argent à recevoir au cours des exercices ultérieurs s'élèvent à 7 092 100 \$. Ces promesses ont donné lieu à un financement de contrepartie, à raison de 1 \$ pour chaque promesse d'apports de 2 \$, par le biais d'une subvention de Parcs Canada (note 9). Les montants ont été promis pour l'achèvement du Sentier Transcanadien. Les montants non comptabilisés à recevoir au cours des exercices ultérieurs sont les suivants :

	Affectés \$	Non affectés \$	Total \$
2016	927 500	1 339 800	2 267 300
2017	677 500	989 800	1 667 300
2018	327 500	590 000	917 500
2019	300 000	190 000	490 000
Autres	1 300 000	450 000	1 750 000
	3 532 500	3 559 600	7 092 100

## 11. Emprises ferroviaires aux fins d'aménagement de sentiers

Selon une entente conclue en décembre 1998, STC a accepté, aux fins d'aménagement de sentiers, un don en nature de Chemin de fer Canadien Pacifique sous forme de droits de bénéficiaire sur des emprises ferroviaires dont la juste valeur marchande est évaluée à environ 37 200 000 \$.

Selon une entente, initialement en vigueur le 23 octobre 2000, modifiée pour une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2001, STC a accepté, aux fins d'aménagement de sentiers, un don en nature de la Compagnie de chemins de fer nationaux du Canada, sous forme de droits de bénéficiaire sur des emprises ferroviaires dont la juste valeur marchande est évaluée à environ 10 000 000 \$.

STC a essentiellement obtenu les emprises ferroviaires aux fins d'aménagement de sentiers, et STC a l'intention de transférer le titre des droits sur des emprises ferroviaires en collaboration avec des organismes provinciaux et territoriaux et autres. Au cours de l'exercice, STC a donné ou vendu une tranche de 495 675 \$ (166 237 \$ en 2014) des droits sur des emprises ferroviaires donnés par Chemin de fer Canadien Pacifique et la Compagnie de chemins de fer nationaux du Canada à certaines municipalités et à des particuliers de la province de la Saskatchewan, ce qui a généré des produits de 1 935 \$ (7 285 \$ en 2014).

# Sentier Transcanadien

## Notes complémentaires 31 mars 2015

### 11. Emprises ferroviaires aux fins d'aménagement de sentiers (suite)

Les droits sur des emprises ferroviaires à la valeur estimative initiale, y compris toute variation survenue au cours de l'exercice, se résument comme suit :

	Chemin de fer Canadien Pacifique \$	Compagnie de chemins de fer nationaux du Canada \$	Total \$
Solde au 1er avril 2013	2 435 972	5 503 719	7 939 691
Donnés ou vendus au cours de l'exercice	162 707	3 530	166 237
Solde au 31 mars 2014	2 273 265	5 500 189	7 773 454
Donnés ou vendus au cours de l'exercice	234 675	261 000	495 675
<b>Solde au 31 mars 2015</b>	<b>2 038 590</b>	<b>5 239 189</b>	<b>7 277 779</b>

### 12. Opérations entre apparentés

En 2015, STC a engagé environ 38 000 \$ (9 900 \$ en 2014) en frais de services juridiques auprès du cabinet d'avocats d'un des administrateurs. Les services ont été fournis dans le cours normal des activités et sont comptabilisés à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

### 13. Instruments financiers

STC, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière.

#### Risque de crédit

La quasi-totalité des débiteurs de STC est due d'un organisme gouvernemental fédéral et comporte seulement un risque limité en matière de recouvrement.



# Sentier Transcanadien

## Notes complémentaires

31 mars 2015

### 13. Instruments financiers (suite)

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché.

STC est exposé à un risque sur la juste valeur à l'égard de ses titres négociables, qui portent intérêt à un taux fixe. STC est également exposé à un risque sur flux de trésorerie à l'égard de sa trésorerie, qui porte intérêt à un taux variable.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que STC éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien d'un niveau de liquidités suffisant, l'accès à des facilités de crédit appropriées et la capacité de liquider des positions prises sur le marché. STC est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de faire face à toutes ses dépenses.